

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que le conseil municipal, lors de la séance du 4 juillet 2023, a adopté le projet de règlement n° 433-2023 et qu'une assemblée de consultation aura lieu :

Le 8 août 2023 à 18 h 30

À la salle du Conseil de l'hôtel de ville

Situé au 959, rue Principale

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° :

❖ **433-2023 – Règlement amendant le règlement de zonage n° 231-2006.**

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
 - 1.1 N° 433-2023, amendant le règlement de zonage n° 231-2006 visant à modifier l'usage de la zone 206 en y ajoutant un usage résidentiel pour Classe B-3 Bifamiliale en rangée. La zone concernée est illustrée en Annexe A du présent avis.
2. Une séance publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 8 août 2023 à 18 h 30 dans la salle du Conseil située à l'hôtel-de-ville au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h.
4. Le projet de règlement n° 433-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné ce 26^e jour de juillet 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
26 juillet 2023

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné à l'hôtel de ville, à l'église et dans le journal local Le Coup d'œil.

Tel que prévu au règlement XXXXXX adopté le XXXXX par le conseil municipal, je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné sur le site internet de la Municipalité ce 26 juillet 2023.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
26 juillet 2023

Zone concernée : 206

